

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Programmes statistiques 2005

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)	6
STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS, INSTRUMENTS ET SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement	8
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	10
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	13
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture	14
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la conjoncture	16
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	17
COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES, DES MUTUELLES ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE	22
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	28
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques.....	29
DGCP - Secteur public local	32
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	37
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	
Direction de l'évaluation et de la prospective	40

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque Centrale Européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques de taux d'intérêt des établissements. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

En outre, une nouvelle enquête de l'Eurosystème sur la distribution du crédit bancaire a démarré début 2003. Elle vise à obtenir des informations de nature qualitative sur les déterminants de l'offre et de la demande de crédit dans la zone euro. La Banque de France y participe pour ce qui concerne les établissements de crédit résidant en France.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2005

- En liaison avec Eurostat et la BCE, un travail de réflexion sur la mesure de la qualité des données va être entrepris.
- Participation à la mise au point du règlement de la BCE sur les autres intermédiaires financiers (OFIs), lequel devrait être promulgué fin 2005. Conformément aux orientations décidées par le SEBC, modification éventuelle des états transmis par les établissements de crédit en fonction des nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers fixés par les normes IAS. L'objectif sera de maintenir le niveau actuel d'information des autorités monétaires, quelles que soient les méthodes de valorisation finalement appliquées par les déclarants dans leur comptabilité sociale. Préparation de la révision des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire prévue en 2006.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés et l'endettement des agents non financiers résidents français.
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Tout en veillant à respecter les exigences de qualité exigées par la BCE, le SASM a visé à réduire autant que possible la charge statistique globale résultant pour les banques du renforcement de la collecte au niveau de la zone euro, en recourant en particulier à la pratique de l'échantillonnage pour les taux d'intérêt sur les nouveaux contrats et, dans les cas où cela a été jugé possible, à des estimations pour certaines ventilations sectorielles. En outre, le calcul des effets de valorisation sur les portefeuilles titres est assuré par la Banque de France à partir des informations titre par titre déclarées par les établissements de crédit.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires ainsi qu'aux réunions de « task force » sur le « bank lending survey ».
- Diffusion en France des statistiques monétaires et financières européennes.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques, publication trimestrielle (sur le site internet de la Banque de France)
- « Les évolutions monétaires en », publication annuelle (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
. Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

L'adoption de l'Orientation (« Guideline ») BCE sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro (21 novembre 2002) applicable dès 2003, mais pour lesquelles des dérogations ont été obtenues jusqu'en 2005, et celle du règlement d'Eurostat sur les SIFIM (23 octobre 2002) applicable en 2005, placent le service producteur des statistiques financières devant des échéances impératives et rapprochées. Ces exigences européennes revêtent bien entendu un caractère prioritaire. S'y ajoutent en 2005 des travaux dont l'échéance est plus lointaine : nouvelles séries à constituer ou à réviser dans le cadre de la base 2005 (stock options, répartition par durée initiale des titres de créances négociables) ou rénovation de la chaîne de traitement du marché financier de manière à produire les qui-à-qui demandés par Eurostat à l'échéance 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Le service producteur des comptes nationaux financiers ne procède pas directement à la collecte d'information auprès des entreprises et il utilise au maximum les enquêtes préexistantes. Les demandes de la BCE (Orientation du 21 novembre 2002) et d'Eurostat (qui-à-qui) lui imposent néanmoins de solliciter des informations complémentaires auprès de deux pourvoyeurs de données :

- Après avoir étudié avec le Service d'étude sur les valeurs mobilières (SEVAM) dès 2004 les aménagements à apporter à l'enquête-titres pour satisfaire les exigences de la BCE comme d'Eurostat et après concertation avec la Direction de la Balance des Paiements dont la collecte sur la détention de titres est également appelée à être modifiée (voir ci-après), la préparation de la nouvelle enquête et la concertation avec les déclarants devraient intervenir dès 2005 et la mise en œuvre (développements informatiques) en 2006. L'objectif est de disposer de premiers résultats rapidement (fin 2006 ou 1^{er} semestre 2007) de façon à conforter les travaux statistiques de comptabilité nationale.
- La validation par la Commission de contrôle des assurances d'informations trimestrielles devrait intervenir en 2004. Elle permettra de poursuivre les travaux statistiques associés (constitution des historiques, arbitrages...), préalables à la levée des dérogations consenties par la BCE qui devra impérativement intervenir avant novembre 2005 (Cf. ci-après).

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2005

- Poursuite des autres travaux, démarrés en mars 2003, permettant la levée en novembre 2005 des dérogations sollicitées pour la mise en œuvre de l'Orientation BCE du 21 novembre 2002 sur les comptes financiers trimestriels des secteurs non financiers et des assurances (validation et réropolation des données obtenues auprès de la Commission de contrôle des assurances, de la Balance des paiements et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique).
- Réalisation, sur une base de volontariat, des tests de transmission sollicités par la BCE dans le cadre des travaux du groupe sur les comptes financiers de la zone euro. Ces travaux s'inscriront dans la perspective de la mise au point d'un amendement de l'Orientation en vigueur.
- Achèvement de l'intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour le calcul des flux d'intérêt annuels et des SIFIM. Élaboration de flux d'intérêts et de SIFIM trimestriels aux normes de la comptabilité nationale.

- Poursuite des travaux relatifs à la base 2005 : intégration des stock-options dans les actifs financiers des ménages, répartitions des titres de créances négociables entre court terme et long terme.
- Production régulière d'indicateurs statistiques dérivés des comptes financiers trimestriels nationaux après leur passage en base 2000 (tableaux de synthèse, indicateurs d'endettement...).
- Recherche sur les moyens de réduction des délais de production des CFT dans la perspective d'un aménagement de l'Orientation BCE dans ce sens (Réduction du délai de transmission de 130 à 90-110 jours en discussion actuellement).
- Poursuite de la levée des dérogations obtenues pour la transmission à Eurostat des échéances 2002 à 2004 des statistiques structurelles d'entreprises.

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à la BCE des séries des comptes trimestriels des agents non financiers et des assurances pour lesquelles aucune dérogation n'a été demandée.
- Tableaux trimestriels des financements et des placements.
- Transmission à Eurostat des statistiques structurelles d'entreprises financières.

4 Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par l'Orientation du 21 novembre 2002 et, dans le cadre des transmissions tests, des données complémentaires demandées sur une base volontaire dans le cadre du groupe de travail sur les comptes financiers de la zone euro (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en novembre 2005 et au raccourcissement des délais de transmission en deçà des 130 jours ouvrables.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet, notamment en ce qui concerne la version provisoire des comptes pour toutes les opérations, et les opérations sur titres pour toutes les versions.
- Participation au groupe de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers.
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.

6 Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés dans le volume annuel « Comptes et indicateurs économiques » et dans le cédérom associé de l'Insee ainsi que sur le site Internet de la Banque de France. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Flash info) et de la Banque de France (rapport annuel, bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels seront publiés et commentés sur le site de la Banque de France.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a également demandé aux BCN de lui fournir des séries mensuelles de stocks de titres. Cette information était déjà disponible pour les titres de dette à long terme (obligations, euro-medium term notes, bons à moyen terme négociables, BTAN) et à court terme (titres de créances négociables, BTF). En revanche, des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la base actions pour permettre de fournir les stocks correspondants à partir d'août 2003. La refonte de la base actions se poursuit en 2004 pour intégrer des données complémentaires sur les flux d'émissions (par recouplement une fois l'an avec des fichiers exogènes) et sur les encours d'actions non cotées.

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le cadre du projet de la base titres européenne, à fournir régulièrement à partir d'octobre 2004 des informations titre par titre sur les titres émis (actions, obligations et TCN) par des résidents dans chaque pays de la zone euro.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Plusieurs actions importantes mises en place en 2004 seront encore en phase d'achèvement ou de rodage en 2005.

2.1. Enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires

En application du règlement BCE/2002/8 concernant le bilan consolidé du secteur des institutions financières monétaires, une nouvelle enquête mensuelle auprès des conservateurs de titres est créée. Elle vise à établir la ventilation par catégories de détenteurs des parts d'OPCVM monétaires et a fait l'objet d'un avis du Directeur général des études et des relations internationales en janvier 2003. La collecte des informations sur les OPCVM monétaires français a débuté en juin 2003. Elle sera étendue aux OPCVM monétaires ayant leur siège dans un autre Etat membre de la Communauté européenne à partir de juin 2004.

2.2. Base de données sur les actions

Démarrage de la nouvelle application de la base de données mensuelles sur les émissions d'actions cotées et non cotées :

En 2003 :

- reprise des données et des fonctionnalités de l'existant (actions cotées),
- production de séries chronologiques sur les stocks (actions cotées).

En 2004 :

- reprise des données et des fonctionnalités de l'existant (actions non cotées),
- production de séries chronologiques sur les stocks (actions non cotées),

En 2005 :

- enrichissement des informations collectées à partir de fichiers exogènes pour mieux répondre aux besoins des utilisateurs : BCE, comptes nationaux, statistiques monétaires, divers.

2.3. Alimentation de la base titres de la BCE

Suite à l'initialisation de la base réalisée en 2003, des mises à jour régulières devront être effectuées à partir d'octobre 2004.

3. Opérations répétitives

Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières

Outre la nouvelle enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (Cf. ci-dessus), le SESOF gère quatre enquêtes périodiques sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières :

- à périodicité trimestrielle :
 - enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières ;
 - enquêtes sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires ;
- à périodicité annuelle :
 - enquêtes sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques, en fonction des catégories socioprofessionnelles, des âges et des montants des portefeuilles ;
 - sondage sur les porteurs de valeurs mobilières réalisé par la SOFRES sur demande de la Banque de France et d'Euronext.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les stocks de valeurs mobilières.

Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes, trimestrielles et annuelles, figurent sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LES MOYENS, INSTRUMENTS ET SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives aux moyens et instruments de paiement (monnaie fiduciaire, chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, GSIT, CRI, Euronext, LCH Clearnet SA, Euroclear France...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques/Publications statistiques/Moyens, instruments et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont elles aussi automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

La BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et les systèmes de paiement afin de rationaliser et de sécuriser la gestion des données des différentes banques centrales. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de Paiement a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques, notamment les modalités d'alimentation, d'exploitation et de communication des statistiques relatives aux moyens et systèmes de paiement.

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2005

Pas d'autre projet à ce jour.

3. Opérations répétitives

Statistiques mensuelles :

- sur les instruments de paiement ;
- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie du crédit intrajournalier) ;
- sur les systèmes de paiement de masse.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE de données relatives aux systèmes de paiement de montant élevé
- Participation à l'élaboration de la publication annuelle de la BCE portant sur les systèmes de paiement et de règlement de titres dans l'Union Européenne (Blue Book)
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur le projet de refonte des statistiques européennes

6. Liste des publications

- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro (disponible en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Eléments mensuels sur les instruments de paiement et sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse (sur le site internet de la Banque de France)
- Eléments annuels sur les moyens de paiement en circulation en France (sur le site internet de la Banque de France)
- Eléments annuels sur les instruments de paiement échangés hors les systèmes de paiement (sur le site internet de la Banque de France)
- Eléments annuels sur les cartes bancaires (sur le site internet de la Banque de France)
- Eléments annuels sur les structures bancaires françaises (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
. Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...) estime, traite et compile, suivant des règles méthodologiques précises, des données sur l'ensemble des opérations et transactions entre les résidents français et les non-résidents, nécessaires pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure non seulement de la France mais aussi de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques sur le terrain, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Dans un environnement marqué par une accélération des échanges financiers intra-européens et par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru, malgré une concertation régulière entre pays européens et avec les organismes compétents de l'union européenne et de la zone euro. Des projets nouveaux initiés en 2004 et s'étalant jusqu'en 2006 devraient permettre de concilier l'exigence de maintien, voire d'amélioration, de la qualité des statistiques émanant des institutions internationales, et un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

A cet égard, la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations de transferts transfrontières par les banques depuis le 1^{er} janvier 2002 constitue un gage significatif de la volonté des autorités de répondre rapidement aux attentes des consommateurs en matière de réduction des coûts des virements transfrontières intra-européens ; cette décision qui fait suite à une recommandation de la Commission et du Parlement européens, soutenue par la Banque Centrale Européenne, est à l'origine de problèmes statistiques importants.

Il convient donc de présenter l'état d'avancement des travaux nouveaux lancés en 2004 et qui pour la plupart se poursuivent en 2005 voire au-delà :

1) L'enquête auprès des visiteurs étrangers permettant d'estimer les dépenses touristiques des non-résidents en France devrait démarrer à la fin du premier trimestre 2004. Elle a reçu le 26 janvier 2004 le label d'intérêt général.

2) La mise en œuvre de la déclaration directe générale des entreprises pour les services et les revenus s'étalera sur toute l'année 2004. Les critères de sélection définis dans l'arrêté d'application du décret n° 2003-196 du 07/03/2003 ont permis non seulement un large renouvellement de la population des entreprises ayant le statut de DDG et mais aussi un allègement sensible de la contribution déclarative des entreprises (508 entreprises au lieu de 772 précédemment) pour une qualité accrue pour ce qui concerne des échanges de services et de revenus.

3) Parallèlement, seront poursuivies les études engagées dès la fin 2002 pour préparer le lancement d'une nouvelle enquête par échantillonnage, sur les échanges internationaux de services des entreprises ne relevant pas de la déclaration directe générale visée ci-dessus. Elles concernent à la fois la constitution d'un répertoire des entreprises actives à l'international dans les services et les revenus et les principales caractéristiques de la nouvelle enquête. L'objectif poursuivi est de présenter un projet au Comité du Label du Cnis fin 2005 pour mise en œuvre en 2006.

4) Les études entreprises à la mi-2003 pour estimer les revenus d'investissements de portefeuille sur la base des droits constatés, conformément aux recommandations du FMI et de la BCE reposent sur des données de stocks et de taux d'intérêt représentatifs. Elles permettront de publier la balance des paiements du premier trimestre 2006 selon la nouvelle méthodologie.

5) Les travaux sur la connaissance de l'activité des filiales résidentes de groupes non-résidents (FATS « inward ») doivent aboutir avant la fin 2004 à la construction sur la période 1995-2001 d'une base de données des entreprises françaises sous le contrôle, direct ou indirect, d'une société ou d'un groupe étranger. Ce travail est effectué à partir d'un croisement des fichiers d'investissements directs gérés par la balance et du fichier LIFI (liaisons financières qui recense les différents rangs de contrôle. En 2005 l'accent sera mis sur l'amélioration de la mesure de l'activité des filiales étrangères de groupes résidents (FATS « outward ») avec outre le chiffre d'affaires, des informations sur les effectifs.

6) Pour répondre aux besoins de connaissance du comportement d'investissements des résidents et des non-résidents en matière d'actifs financiers, la France s'est dotée depuis de nombreuses années d'une position extérieure annuelle. Pour répondre aux exigences de l'INSEE, de la BCE et du FMI, une position extérieure trimestrielle sera disponible fin 2004, articulée avec les flux de balance des paiements et les comptes nationaux financiers. Par ailleurs, une étude de faisabilité va être conduite sur le passage à une collecte trimestrielle sur le stock des investissements de portefeuille, en coordination avec la DESM dont l'enquête titres doit également évoluer.

7) Enfin il convient de mentionner le démarrage en 2004 de travaux méthodologiques sur la balance des paiements pilotés par le FMI et la BCE afin d'aboutir à la révision du cinquième manuel de la balance des paiements. La publication de la nouvelle version du manuel (la sixième) est prévue en 2008.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2005

L'enquête mensuelle sur les créances et les dettes commerciales détenues par les entreprises résidentes auprès de leurs partenaires non-résidents (E84) a été mise en place en janvier 1994. Après un avis d'opportunité favorable de la Formation « Statistiques monétaires et financières, et balance des paiements », elle a reçu le visa n° 94M057BF indiquant que cette enquête reconnue d'intérêt général est obligatoire. En 2004 cette enquête fait l'objet d'un réexamen de la représentativité de l'échantillon et de la méthode d'extrapolation. L'objectif poursuivi est la présentation de ces travaux au Comité du Label en fin d'année 2004 ou en début d'année 2005.

La Direction de la balance des paiements participe à la construction des comptes trimestriels européens par secteurs pour la partie non financière du compte du reste du monde. En attendant que les pays membres publient des comptes trimestriels par secteurs principaux, il a été recommandé d'élaborer le compte du reste du monde de la zone euro à partir de la balance des paiements moyennant des détails supplémentaires sur les opérations à fournir par les états membres. L'une des premières opérations concernées est l'échange de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM). Les travaux entrepris en 2004 doivent permettre une publication pour le premier trimestre 2005 de référence soit fin juin 2005.

3. Opérations répétitives

- Balance des paiements mensuelle nationale et contribution à la balance de la zone euro
- Balance trimestrielle nationale livrée au FMI
- Balance trimestrielle avec ventilation géographique pour Eurostat et la BCE
- Compte de transactions courantes et de capital au trimestre et à l'année pour l'INSEE
- Balance annuelle détaillée pour le FMI, la BCE et Eurostat
- Position extérieure annuelle : publication annuelle nationale (FMI) et ventilée géographiquement pour la BCE ; bientôt pour la BCE position trimestrielle géographique réduite.
- Réponse aux questionnaires communs Eurostat et OCDE sur les investissements directs (flux et stocks) et sur les FATS inward et outward
- Contribution de la France aux questionnaires BRI relatifs à différents aspects de la situation des banques résidentes à l'international.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Sans compromettre la qualité des instruments disponibles, la direction de la balance des paiements de la Banque de France s'efforce toujours de limiter, voire de réduire autant que possible, la charge statistique globale, en veillant à inscrire toute décision dans ce domaine dans le cadre d'une concertation avec ses partenaires tant nationaux qu'europeens.

5. Aspects particuliers du programme 2005

Sur le plan européen, la direction de la Balance des paiements poursuivra sa participation au groupe de travail « balance des paiements », à la « Task Force » de la BCE sur la base-titres européenne et au groupe technique d'Eurostat sur la déclaration directe qu'elle préside. Elle continuera de participer au groupe de travail sur « les comptes nationaux trimestriels par secteurs institutionnels » placé sous l'égide d'Eurostat et de la BCE dans le cadre du CMFB.

6. Liste des publications

- Les balances des paiements mensuelle, trimestrielle et annuelle de la France et de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la Banque de France
- Publication du rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes

STATISTIQUES BANCAIRES**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la BAFI, à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2002, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits. Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

2. Travaux nouveaux pour 2005**2.1. Enquêtes nouvelles ou renouvelées**

Réforme et collecte dans l'application BAFI
RAS

2.2 Autres nouveaux travaux

L'application des normes comptables internationales au 1^{er} janvier 2005 aux comptes consolidés des sociétés cotées se traduira par la mise en place de nouveaux états BAFI pour les établissements concernés.

3. Opérations répétitives

Rappel des travaux récurrents mis en œuvre pendant la période 1996-2002 : BAFI (organisation de la collecte, nomenclature comptable, cadre prudentiel), dont modifications principales :

- ratio d'adéquation des fonds propres aux risques de marché, selon deux normes parallèles : Directive européenne, d'une part, et Comité de Bâle (G 10), d'autre part ;
- extension de la surveillance prudentielle, et par conséquent de la collecte d'informations statistiques, aux entreprises d'investissement. (loi de Modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) ;
- « Schéma d'information minimal » sur les produits dérivés (travaux du G 10) ;
- enquête annuelle sur les implantations bancaires à l'étranger (IBE).

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la conjoncture

1. Exposé de synthèse

La direction de la conjoncture publie trois types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant :
 - l'activité dans :
 - l'industrie (mensuellement),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestriellement),
 - le commerce de gros (trimestriellement),
 - le commerce de détail (bimestriellement),
 - les services marchands (mensuellement depuis octobre 2002, enquête bimestrielle auparavant)
 - les comportements financiers : enquête trimestrielle auprès des établissements de crédit sur le comportement des banques et la situation financière des entreprises et des ménages
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution ;
- ◇ une enquête trimestrielle sur le coût du crédit aux entreprises et aux particuliers, menée auprès d'un échantillon de guichets bancaires ainsi qu'une enquête annuelle sur le comportement des entreprises.

2. Travaux nouveaux pour 2004/2005

Il est prévu une refonte des CVS et CJO des séries des enquêtes dans le commerce de détail (tendance et chiffres d'affaires)

L'adaptation de l'enquête mensuelle en vue d'améliorer le suivi des facteurs de tension inflationniste est reportée à 2006 en raison de la refonte du système d'information de la Direction de la Conjoncture.

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle (depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant) auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique
- enquête annuelle sur le comportement des entreprises
- enquête financière trimestrielle auprès des établissements de crédit
- enquête sur le coût du crédit (trimestrielle) auprès des établissements de crédit.

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2005

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » de l'enquête mensuelle de conjoncture (industrie, services, commerce de détail) sur le site internet de la Banque de France
- Publication mensuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture (vue d'ensemble et cahiers sectoriels). À compter de septembre 2003, diffusion de l'ensemble de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France et suppression simultanée de toute publication sous forme « papier ».
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête sur le coût du crédit
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France et sur le site internet de la Banque des résultats de l'enquête financière
- Publication dans le Bulletin de la Banque de France des résultats de l'enquête sur le comportement des entreprises.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries des enquêtes de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction de la conjoncture

Il s'agit de statistiques mensuelles, trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à l'effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général
. Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises réalise trois enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif.

2. Travaux nouveaux pour 2005

Il n'est pas prévu de créer d'enquêtes nouvelles en 2005 dans le domaine concerné.

3. Opérations annuelles

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2005 et ses résultats seront publiés vers février 2006.

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année l'étude sur la situation des entreprises industrielles, à partir des données de la Centrale de bilans. Il s'agit des premiers résultats disponibles sur l'exercice comptable qui vient de s'écouler. Ils fournissent une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet un article du bulletin de la Banque de France concerne les PMI, en septembre l'étude publiée présente l'ensemble des entreprises du secteur.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne, un article dans le bulletin programmé en décembre.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, couvre depuis 2001 des PME (20 à 500 salariés) de tous les secteurs de l'industrie. Elle est réalisée selon un rythme triennal ; en 2005, 1350 entreprises seront sollicitées pour l'enquête. Un dossier d'analyse stratégique (DAS) est réalisé sur chaque secteur de l'industrie. Cette base de données donnera lieu à des travaux d'étude sur le risque de défaillance et les performances des entreprises.

Les statistiques sectorielles annuelles fourniront des références aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

En 2005 les feuillets de collecte de la Centrale de bilans seront à nouveau allégés.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

Sur un plan individuel, la restitution à chaque entreprise adhérente à la Centrale de bilans du document personnalisé, le Dossier d'analyse financière (DAF), se poursuivra. Les succursales de la Banque de France fournissent ainsi une information toujours mieux adaptée aux attentes des chefs d'entreprise et des autorités locales. La mise en situation de l'entreprise dans son secteur d'activité peut être réalisée grâce aux statistiques sectorielles.

Les globalisations statistiques sur données Centrale de bilans sont réalisées annuellement aux niveaux national, régional ou départemental.

5.2. Aspects environnement

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Centrale de bilans de la Banque de France est adhérente depuis l'origine à la base de données des comptes harmonisés BACH. La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays est envisagée.

Un effort méthodologique est en cours au sein de l'un des groupes de travail pour affiner l'analyse sectorielle dans la base BACH ; un autre groupe a réalisé l'édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.

Un groupe de travail, créé pour étudier les modalités du refinancement des banques sur créances privées (*Tier Two*), poursuivra ses activités. Une de ses missions est de fournir à la BCE des statistiques comparatives entre pays.

6. Liste des publications

Publications périodiques :

- *Premier éclairage sur les PME de l'industrie française en 2004 à partir de l'échantillon Centrale de bilans*. Étude annuelle publiée dans le Bulletin de la Banque de France de juillet 2005.
- *La situation des entreprises industrielles : bilan 2004* : étude annuelle réalisée à partir des données de la Centrale de bilans, publiée dans la collection Études de la Direction des entreprises. Synthèse dans le bulletin mensuel de la Banque de France de septembre 2005.
- *La durée d'utilisation des équipements dans l'industrie : résultat de l'enquête 2004*, publiée dans le bulletin de la Banque de France février 2005
- *Les taux de défaillance par cotation* : publication sur internet avril 2005
- En coopération avec le SESOF, réalisation de *Statistiques pour les comptes nationaux financiers et pour l'évaluation des actions des entreprises non cotées en bourse*.

Études sectorielles

- Secteur XX, Contexte, résultats, perspectives : annuellement sur un petit nombre de secteurs, des études approfondies réalisées à partir de l'ensemble des données chiffrées disponibles à la Banque de France et avec la collaboration de la direction de la Conjoncture, publiée dans la collection Etudes de la Direction des entreprises.

Études thématiques

Suivant l'étude, le support de publication est Études de la Direction des entreprises, Cahiers d'études et recherches de l'Observatoire des entreprises, le Bulletin de la Banque de France, la Revue de Stabilité Financière de la Banque de France, le site internet www.banque-France.fr

- Études portant sur le comportement financier des entreprises et leurs liaisons financières. Elles incluront l'examen des entreprises cotées en Bourse et mettront en œuvre les bilans sociaux et les bilans consolidés de groupes.
 - Relations banques - entreprises grâce aux données de la Centrale des risques
- Le comportement, le financement et le risque des entreprises innovantes à partir des données des enquêtes CIS2, CIS3 et FIT ainsi que des données de la Centrale de bilans. Sujet de thèse sur trois ans.
- Le risque de crédit aux entreprises induit différentes études pour répondre aux besoins du contrôle prudentiel :
 - Construction, mise à jour et contrôles de qualité des outils de détection précoce des difficultés.
 - Tableaux de bord de surveillance du risque de crédit
 - Recherches et travaux statistiques pour approfondir les thématiques et affiner les instruments de mesure du risque de crédit : rôle de la conjoncture, corrélations des risques, matrices de transitions dans les classes de risque, trajectoires de risque.

Formation « Monnaie, finances, balance des paiements », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	BdF-DESM-SASM	Démarrage de la collecte en 2006	Demande de la BCE portant sur les institutions financières autres que monétaires.	
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	BdF-DESM-SASM	Nouvelles remises en 2007	Projet européen coordonné par la BCE	
Mise en œuvre de la guideline MUFA (Monetary Union Financial Accounts statistics) de la BCE	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour novembre 2005	Projet européen coordonné par la BCE	En cours
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	BdF-DESM-SESOF	Transmission à EUROSTAT à compter de janvier 2005		En cours
Mise en œuvre de la base 2000 pour les comptes financiers	BdF-DESM-SESOF	Publication en mai 2005		En cours
Aménagement de l'enquête-titres	BdF-DESM-SEVAM	Échéance 2005	Adaptation aux demandes de la BCE	Groupe de travail mis en place en 2004
Renouvellement de la population des déclarants directs	BdF-Direction de la balance des paiements	Mise en place en 2004. Opération liée aux deux suivantes.	Résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12.500 €	Cette opération s'étale sur toute l'année 2004
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales des PME : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	BdF-Direction de la balance des paiements - Direction des Entreprises	Mise en œuvre à partir de 2006. Opération liée à la suivante.	Évolution du système de collecte découlant du relèvement à 50.000 € en 2006 du seuil d'exemption mentionné ci-dessus qui entraînera une perte importante d'informations	En cours
Enquête pour les besoins de la Balance des paiements sur les échanges de services PME/PMI	BdF-Direction de la balance des paiements	Opération nouvelle à caractère permanent. Etude du projet en 2004-2005 pour mise en œuvre en 2006.	La sélection des entreprises se fera sur la base d'un répertoire des entreprises actives à l'international.	En cours

Formation « Monnaie, finances, balance des paiements » (fin)

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
FATS (Foreign Affiliated Trade Statistics) et connaissance de l'activité des filiales étrangères et résidentes des entreprises multinationales	BDF-Direction de la balance des paiements et Département SSE de l'Insee	Application du futur règlement européen sur les filiales étrangères.	Mise en cohérence de différentes sources (BdF, Insee, SESSI, DREE, Trésor)	En cours
Trimestrialisation de la position d'investissement internationale	BdF-Direction de la balance des paiements	À compter de décembre 2004	Obligation européenne (BCE)	En cours
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	BdF-Direction des entreprises	annuel	Adaptation à la nouvelle échelle de cotation	
Etude sur les entreprises innovantes	BDF-Direction des entreprises	Échéance 2006	Croisement de l'enquête SESSI et des données de la Centrale de bilans de la Banque de France	
Etudes sur le risque de crédit	BDF-Direction des entreprises		Contexte des accords de Bâle II	plusieurs parutions d'articles en 2004

Formation « Transports, Tourisme », récapitulatif des opérations nouvelles ou de périodicité supérieure à l'année

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Enquête auprès des visiteurs étrangers	Direction du tourisme et BdF-Direction de la Balance des paiements	Mise en place en 2004.	Démarrage prévu en mars 2004. Attribution du label d'intérêt général en janvier 2004	En cours

COMMISSION DE CONTRÔLE DES ASSURANCES, DES MUTUELLES ET DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

Née de la fusion de la Commission de contrôle des assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale.

Elle est chargée de remplir les missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à la CCA et à la CCMIP. Elle est à ce titre chargée de veiller à ce que les organismes pratiquant l'assurance, quel que soit leur statut juridique, respectent les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ainsi que les engagements contractuels qui les lient à leurs assurés ou adhérents. Par le biais d'une commission spécialisée prévue par la loi de sécurité financière, elle exerce également le contrôle des mutuelles gérant des œuvres sanitaires et sociales.

Les dispositions du décret n°2004-693 du 15 juillet 2004, paru au Journal Officiel en date du 16 juillet 2004, viennent fixer les règles d'organisation et de fonctionnement de la CCAMIP. Ces dispositions permettent la mise en œuvre de l'autonomie financière qui lui a été attribuée par la loi de sécurité financière. Disposant des ressources constituées par la contribution versée par les organismes soumis à son contrôle, la Commission arrête annuellement son budget sur proposition du secrétaire général, qui exerce les responsabilités d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Le décret clarifie en outre les conditions dans lesquelles la Commission exerce d'une part son pouvoir de contrôle et d'autre part son pouvoir de sanction.

Mais les frontières du champ de compétences de la CCAMIP ne sont pas encore précisément fixées : les textes législatifs ont prévu une partition des responsabilités entre niveau national (CCAMIP) et niveau régional (préfets). Une partie des textes d'application permettant de tracer les frontières prévues par la loi sont à ce jour pendants.

Les publications statistiques de la CCA étaient jusqu'à présent issues de dossiers établis dans une optique de contrôle prudentiel demandés aux sociétés que nous contrôlons. Les informations qui sont demandées aux assureurs restent inchangées, tandis que celles demandées aux institutions de prévoyance sont similaires. Les changements réglementaires en cours ne permettent cependant pas encore de définir exactement les données qui seront demandées aux mutuelles. Les mutuelles représentent globalement 15 % du volume des activités des assureurs traditionnels tout en étant 4 à 5 fois plus nombreuses. Elles présentent en outre des particularités réglementaires. Le programme statistique 2005 comprendra donc au moins les mêmes activités qu'en 2004 ainsi qu'*a priori*, au moins un secteur supplémentaire et éventuellement des informations additionnelles en fonction de l'analyse en cours des spécificités des organismes qui relèvent du champ de compétence de la CCAMIP.

Les informations de nature comptable sont déterminées par le CNC.

Par ailleurs, les états d'aide à l'analyse des comptes qui contiennent des informations complémentaires sont en cours d'élaboration s'agissant des organismes relevant du code de la mutualité. Ces informations sont conditionnées par les spécificités réglementaires et les spécificités de risques des organismes contrôlés. L'analyse de ces spécificités doit donc être achevée pour que ces états puissent être arrêtés.

Le pouvoir réglementaire appartient pour ce secteur au ministère des affaires sociales et de la santé qui devrait prochainement publier les textes traduisant le résultat des réflexions menées.

Concernant la loi de fin août 2003 créant les PERP, PERCO..., les décrets ne sont pas tous publiés. Cela n'aura pas grande conséquence pour la CCAMIP. Des informations supplémentaires seront demandées pour être analysées de manière séparée.

Pour les normes IAS ou IFRS, qui ne concernent que les comptes consolidés des sociétés cotées ou faisant appel public à l'épargne, la difficulté est liée au fait que nul ne sait ce qu'est la valeur de marché d'un passif d'assurance eu égard aux spécificités des produits du marché français. Cette valeur de marché peut en revanche être déterminée pour une grande partie de l'actif. Dans l'optique actuelle, les groupes cotés devraient adopter les normes IAS ou IFRS pour l'actif et disposeront d'un nombre conséquent d'options pour établir leur passif.

Compte tenu de ces difficultés, il est fort probable que le contrôle prudentiel ne puisse pas s'appuyer sur les seuls comptes publiés selon les normes IFRS et que des informations supplémentaires permettant de baser ce contrôle sur des principes pertinents et comparables soient demandées aux groupes concernés.

Les publications statistiques de la Commission resteront fondées sur les comptes sociaux qui demeurent établis selon les normes habituelles. Ce seront donc les mêmes séries qui seront exploitées.

Publications statistiques de la CCAMIP (partie assurances uniquement) (pour 2005, donc comptes 2004)

I - RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises soumises à la Commission de contrôle. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que, pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance

L'appellation "sociétés anonymes" regroupe désormais toutes les sociétés anonymes et donc les entreprises "nationales". En outre, l'effectif des succursales de sociétés extra-communautaires est devenu trop faible pour continuer à publier des totalisations spécifiques. Elles sont regroupées avec les sociétés anonymes dans les ventilations ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES

1 – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE SUR LA VIE, SOCIÉTÉS D'ASSURANCE MIXTES, TONTINES

1-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2 non-vie) pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie (annexe 2-8) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat de solvabilité mixte pour le total du marché
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des sociétés vie et mixtes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques autres que des temporaires décès
- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats régis par l'article L 441
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

Les encaissements des sociétés vie et mixtes en dommages corporels sont décrits avec ceux des sociétés non-vie.

2 – SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE

2-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 – Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1) pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques (annexe 1-11 et 1-12) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise (annexe 1-13) pour le total du marché
- Résultat technique par catégories (annexe 2-2) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-1BIS pour le total des mutuelles agricoles
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- *Etats C-10 et C-11*
- Dommages corporels
- Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- R. C. générale
- Divers
- Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Construction

Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Acceptations

- Etats C-12

Transports

Construction

Crédit et caution

Total affaires directes en France

Acceptations

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises

Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)

- Assurance de dommages corporels.

Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.

- Assurance automobile

- Assurance de dommages aux biens

- Catastrophes naturelles

- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses

- Assurance transports

- Assurance construction

- Crédit caution

- Acceptations en France

- Activité dans l'Union Européenne (LPS et succursales)

- Activité hors de l'Union Européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE

3-1 - Généralités

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique

- Compte de résultat non technique

- Proposition d'affectation du résultat

- Bilan

- Tableau des engagements

- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)

- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)

- Bilan par devise (annexe 1-13)

- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)

- Etat C-1

- Etat C-2

- Etat C-3

- Etat C-10 Sous-total acceptations en France

- Etat C-11 Total acceptations en France

- Etat C-12 Total acceptations en France

- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

1 - 1 L'effectif à fin 2004

1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2004

1 - 3 Les modifications intervenues en 2004

1 - 4 Les sociétés disparues en 2004

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2004

2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance

2 - 3 Répartition des primes par forme juridique

2 - 4 Les sociétés vie et mixtes

2 - 5 Les sociétés non-vie

2 - 6 Les sociétés de réassurance

II – TABLEAUX DE SYNTHÈSE (pour 2005, donc comptes 2004)

Ce document constitue le prolongement de la publication « Résultats comptables ». Il :

- indique l'effectif des sociétés soumises au contrôle de la Commission ;
- récapitule les modifications administratives ayant affecté les entreprises d'assurance et de réassurance soumises au contrôle de la Commission ;
- fournit la liste des entreprises totalisées dans les publications de la Commission ;
- retrace l'évolution du marché français d'assurance sur plusieurs années ;
- analyse l'évolution sur plusieurs années de la totalisation des sociétés contrôlées ;
- présente une analyse du résultat des différentes catégories d'opérations définies au plan comptable des assurances.

Ci-dessous figure la table des matières de la version 2003, qui devra être adaptée aux évolutions réglementaires évoquées ci-dessus.

1 – LES ENTREPRISES D'ASSURANCES CONTRÔLÉES PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE

- 1-1 – Effectif des entreprises relevant de la Commission au 31 décembre 2003
- 1-2 – Entreprises entrant dans le champ du contrôle en 2003
- 1-3 – Modifications 2003 concernant les entreprises en activité
- 1-4 – Disparition de sociétés en 2003
- 1-5 – Evolution des primes

2 – LES SOCIÉTÉS VIE ET MIXTES CONTRÔLÉES

- 2-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 2-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 2-3 – Répartition des primes par taille de société
- 2-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 2-5 – Compte de résultat
- 2-6 – Bilan
- 2-7 – Marge de solvabilité
- 2-8 – Placements
- 2-9 – Représentation des engagements réglementés

3 - LES OPÉRATIONS VIE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

- 3-1 – Décomposition des primes des sociétés vie et mixtes par catégorie comptable
- 3-2 – Capitalisation (en France)
- 3-3 – Contrats individuels et groupes ouverts (en France)
- 3-4 – Contrats collectifs (en France)
- 3-5 – Contrats en unités de compte (en France)
- 3-6 – Acceptations en France des sociétés vie ou mixtes
- 3-7 – Activité à l'étranger

4 – LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE CONTRÔLÉES PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE

- 4-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 4-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 4-3 – Répartition des primes par taille de société
- 4-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 4-5 – Compte de résultat
- 4-6 – Les frais de fonctionnement
- 4-7 – Bilan
- 4-8 – Marge de solvabilité
- 4-9 – Placements
- 4-10 – Représentation des engagements réglementés

5 - LES OPÉRATIONS D'ASSURANCE NON-VIE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

- 5-1 – Décomposition des primes des sociétés non-vie par catégorie comptable
- 5-2 – Dommages corporels
- 5-3 – Assurance automobile
- 5-4 – Dommages aux biens
- 5-5 – Catastrophes naturelles
- 5-6 – Responsabilité civile générale
- 5-7 – Divers : protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 5-8 – Assurance transport
- 5-9 – Assurance construction
- 5-10 – Crédit-caution
- 5-11 – Acceptations en France des sociétés non-vie
- 5-12 – Activité à l'étranger

6- LES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE FRANÇAISES

- 6-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 6-2 – Répartition des primes par taille de société
- 6-3 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 6-4 – Compte de résultat
- 6-5 – Bilan
- 6-6 – Placements

7 - LES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

- 7 -1 Compte de résultat technique des acceptations en France et des opérations de réassurance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles SUSE, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (LIFI) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête LIFI. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce. Des séries réropolées à champ complet à partir de 1990 seront mises à disposition des utilisateurs.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à la direction D (statistiques du marché intérieur, emploi et affaires sociales) d'Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee les comptes nationaux et régionaux des Administrations Publiques. La participation de la DGCP au compte provisoire (effectué en collaboration avec la Direction de la Prévision) s'est élargie en 2004 avec une première exploitation des comptes non financiers des communes, des régions et des départements. En 2005, la DGCP fournira, sur un champ étendu aux budgets annexes et aux groupements à fiscalité propre, des comptes financiers et non financiers. Une exploitation des données des organismes du régime général de la sécurité sociale est également envisagée.

Le passage à la nouvelle comptabilité de l'Etat en 2006 (LOLF) implique que les travaux sur une nouvelle table de passage (entre les comptes de l'Etat et la comptabilité nationale) et d'organisation de la collecte de l'information soient achevés fin 2005.

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'Insee. Les premiers résultats de la base 2000 seront publiés en 2005 sur les comptes des années précédentes.

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat, qui font l'objet d'un chapitre spécifique du rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, seront développés à la demande de la Cour des Comptes. Ces tableaux de passage de soldes publics aux soldes de la comptabilité nationale seront généralisés autant que possible.

En 2005, les travaux sur les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques sont prioritaires. Les investissements liés à ce chantier essentiel sont importants. Ils répondent aux règlements européens prévoyant la mise en place, d'ici 2005, de comptes trimestriels des administrations publiques financiers et non financiers. Leur mise en place sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques (Etablissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

L'élaboration des indicateurs non financiers trimestriels pour l'Insee sera consolidée.

Les travaux sur la régionalisation des dépenses de l'Etat seront poursuivis.

La collaboration avec les comptes satellites (transports, environnement, jeunesse et sport, Education, protection sociale) sera renforcée. En particulier, les prestations du bureau 6C seront revues avec chacun des interlocuteurs afin de répondre au mieux à leurs besoins.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Elaboration des comptes trimestriels financiers des administrations publiques et de la dette au sens de Maastricht

Deux nouveaux règlements européens prévoient l'élaboration des comptes trimestriels financiers et le calcul de la dette au sens de Maastricht pour les administrations publiques avant la fin 2005. Les investissements à réaliser pour produire ces données trimestrielles sont importants, ce sont notamment : informatisation de l'élaboration des comptes de l'Etat, méthodes de calage sur les comptes annuels (définitif, semi-définitif, provisoire), procédures de redressement des données manquantes afin d'assurer le suivi temporel, méthodes de synthèse (consolidation) systématiques, facile à reproduire d'un trimestre à l'autre, expertise sur le traitement des mesures nouvelles et sur les évolutions temporelles, méthodologie de raccordement des données financières et non-financières en trimestriel.

La réalisation de ces comptes trimestriels sera facilitée par les améliorations des systèmes de collecte infra-annuelle sur les administrations publiques (Etablissements publics nationaux, organismes du régime général de la sécurité sociale).

2.2 Exploitation du nouvel info-centre sur les établissements publics nationaux

Ce nouvel info-centre permettra une exploitation trimestrielle des comptabilités des établissements publics nationaux. Par ailleurs elle permettra à moyen terme une exploitation comptable de la plus grande partie des ODAC pour le compte provisoire. Pour les travaux de l'année 2005, il s'agit d'une première exploitation et d'une validation des traitements à partir des comptes de l'année 2004, dans le contexte d'une mise en place progressive de l'info-centre.

2.3. Mise en place de la LOLF

Création d'un groupe de travail inter-administrations animé par le bureau 6C en collaboration avec l'Insee, la Banque de France et la Direction de la Prévision pour construire les nouvelles tables de passage entre les nomenclatures budgétaire et comptable de l'Etat et la comptabilité nationale.

2.4. Une exploitation des comptes des administrations publiques locales pour le compte provisoire

Un objectif ambitieux, qui sera recherché, serait de disposer en février 2005 des comptes complets pour l'année 2004 des budgets principaux et annexes des départements, des régions et d'un échantillon de communes (2000) ainsi que des groupements à fiscalité propre.

3. Opérations répétitives

Aux prestations annuelles traditionnelles en matière de comptabilité nationale (définitif, semi-définitif, provisoire) et régionale (administrations publiques locales) de la Direction générale de la comptabilité publique s'ajoutent désormais la fourniture d'agrégats comptables trimestriels non financiers à l'Insee, ainsi que la participation aux comptes satellites de l'Education, du Transport et de l'eau et des déchets.

4. Aspects particuliers du programme 2005

4.1. Aspects régionaux et locaux

Des tableaux de passage entre agrégats comptables et comptabilité nationale (format « système intermédiaire ») sont désormais intégrés dans les publications relatives aux finances publiques locales de la DGCP, comme cette dernière s'y était engagée lors des travaux du groupe de travail du Cnis sur l'amélioration de la connaissance des finances publiques locales.

La mise en place de comptes régionaux de l'Etat se poursuit sans attendre la généralisation d'ACCORD. En 2005, une première régionalisation du compte de production et d'exploitation des comptes de l'Etat sera effectuée. Les subventions et compensations versées par l'Etat aux administrations publiques locales devraient être régionalisées et intégrées dans le compte régionalisé des APUL.

4.2. Aspects environnement

Dans la nouvelle nomenclature fonctionnelle des administrations, une fonction « environnement » est prévue. En 2001 et 2002, la DGCP a participé à la rénovation des comptes satellites de l'eau et des déchets menée par l'IFEN et d'autres organismes. Ces travaux nous conduisent à engager des travaux sur les méthodes de redressement pour absence. Les modalités de notre contribution au compte satellite de l'eau et des déchets dans le cadre d'une campagne de compte courante se mettent en place.

4.3. Aspects européens

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat. L'Insee assure l'interface avec cet organisme. Depuis 2000, la DCGP participe en collaboration avec la Banque de France au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place d'un TOF trimestriel. Trois règlements européens prévoient la mise en place de comptes trimestriels complets des Administrations publiques avant 2005.

Le dernier programme quinquennal s'est traduit par une rénovation des sources et méthodes d'élaboration des comptes nationaux des Administrations publiques annuels. Le règlement européen sur l'élaboration de comptes financiers trimestriels et sur le calcul d'une dette trimestrielle au sens du traité de Maastricht conduit le bureau 6C à concentrer ces efforts sur le suivi infra-annuel des finances publiques. La qualité des données transmises à la Commission constitue un enjeu essentiel. Les travaux pour l'année 2005 sont :

- 1- Mise en place des comptes trimestriels financiers.
- 2- Consolider l'élaboration des indicateurs non-financiers.
- 3- Suivre et accompagner la réforme de la LOLF (Loi organique)
- 4- Dans le cadre de la charte de qualité d'Eurostat améliorer l'accès au grand public des tableaux de passage entre données comptables et indicateurs de finances publiques (Internet).
- 5- Développer les comptes régionaux de l'Etat
- 6- Renforcer la collaboration avec les comptes satellites.

5. Liste des publications

Publications Insee

Début mars, les principales séries notifiées à la commission européenne sont publiées sous forme d'un « Info-rapides » de l'Insee. En mai, les séries détaillées sont publiées dans le Rapport sur les Comptes de la Nation. La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques sorti en mai.

Autres publications

Les tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat font désormais dans le rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances, diffusé au mois d'avril, seront développés à la demande de la Cour des Comptes.

7. Suivi des opérations prévues au programme à moyen terme 2004-2008

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C		Publication au printemps 2005
Comptes nationaux trimestriels financiers complets des APU	CP/6C		Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France
Elaboration d'indicateurs non-financiers pour l'Insee.	CP/6C		
Mise en place de la nouvelle chaîne de traitement des comptes de l'Etat (suite à la mise en place de la LOLF)	CP/6C		Décembre 2005
Régionalisation des comptes de l'Etat	CP / 6C		Compte de production, d'exploitation et de capital : 2005 Régionalisation des transferts et subventions à étudier
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		.
Poursuite et développement de la collaboration avec l'Ifen	CP/6C		

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique

. Secteur public local

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts : les informations de conjoncture 2003, arrêtées au 30 septembre 2003 ont été communiquées à la presse le 1^{er} décembre et mises simultanément sur Internet ; le gain d'un mois en communication et réalisé en 2002 s'est confirmé.
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées plus tôt et plus complètement qu'en 2001 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés et une démarche d'analyse prospective a été mise en place ;
- L'animation d'une valorisation décentralisée des informations régionalisées du secteur public local, au travers d'une brochure internet consacrée à l'intercommunalité à fiscalité propre (échéance 2005) et du traitement des données en fonction des catégories de communes ;
- Des circuits souples de validation des données sont parallèlement mis en place (au moyen de l'intranet et d'internet).

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce une meilleure identification des communes.

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10 000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront étendus pour les départements.

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques.

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du MINEFI, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

3.1.1 Les comptes des Communes: Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2001 édition juin 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2001 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet.

3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions : chacune de ces brochures comprend une partie synthèse et un recueil des fiches de situation financière présentant les comptes individuels des collectivités. Dernière parution : comptes 2002 publiés en février 2004. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du Minefi.

3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL) : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La publication des données 2001 est intervenue en juillet 2003,

3.1.4 Les aides économiques locales : publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère.

3.2. Informations de conjoncture

3.2.1 Eléments de conjoncture communale : observation suivie de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement), sur la base d'un échantillon de 1017 communes représentant 50% des finances communales, dont toutes les villes de métropole de plus de 50.000 habitants. L'observation est réalisée au 30 septembre de l'année courante; à partir de la balance de fin de mois et au 31 janvier de N+1, sur la base du compte définitif. L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant juin de l'année N (données de N-1 au 31/01/N, journée complémentaire incluse) et fin décembre N (éléments au 30 septembre). Ces publications sont consultables sur le serveur du Minefi.

3.2.2 Eléments de conjoncture départementale et régionale : collecte intégrale des comptes des collectivités de métropole au 30-09-N et au 15 février N+1 (éléments de prévision et d'exécution de l'exercice comptable N) pour les postes budgétaires précités.

3.2.3 Eléments de conjoncture intercommunale : collecte intégrale au 31 janvier N+1 des éléments d'exécution pour les postes budgétaires précités pour les groupements à fiscalité propre (une distinction est opérée par nature de groupements pour isoler les effets de la loi du 12 juillet 1999).

3.2.4. Eléments de conjoncture hospitalière : observation suivie des prévisions et de l'exécution budgétaires, des principaux postes de dépenses et de recettes, sur la base d'un échantillon de 580 établissements publics de santé et syndicats inter hospitaliers représentant 85 % des masses budgétaires du secteur public hospitalier. L'observation est effectuée à la fin de chaque trimestre. Les résultats de ces observations sont consultables sur le serveur de la DGCP.

Les informations synthétiques sont regroupées (hors conjoncture hospitalière) dans le cadre des brochures « Premières tendances N des finances locales /et/ premiers résultats N-1 ».

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du Minefi. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version sera testée en 2004 et la généralisation interviendra en 2005.

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

5.2. Aspects environnement

Les gestions des services d'eau, d'assainissement, de ramassage et de traitement des ordures ménagères font l'objet d'observations spécifiques dans le cadre de la brochure sur l'intercommunalité.

5.3. Aspects européens

Sans observations pour 2005.

6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes	2 brochures 2 fois / an (30-09, 31 01 ou 15-2-n+1) ;	Echantillon de 2500 communes, dont toutes les villes de plus de 10.000 habitants.
Départements	A compter de juin 2001,	intégralité des départements de métropole
Régions	publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12)	intégralité des régions de métropole
Intercommunalité (groupements fiscalisés)		Intégralité des groupements fiscalisés (CU, SAN, districts, CA, CC)
B) Comptes définitifs		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 bd du Mont d'Est, 93192 Noisy-le-Grand ; tél 01 41 67 41 67, mél : doccndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du MINEFI :

http://minefi.gouv.fr/publique/finances_locales/som_compt_loc.htm .

7. Récapitulatif des travaux prévus au moyen terme 2003-2005

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique Bureau 5A (ex 6B-6C)	
Compte des administrations publiques locales : - communes - départements - régions - intercommunalité et établissements publics locaux - santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture communes, départements, régions	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Collecte annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
. Département des études et des statistiques locales

1. Exposé de synthèse

Les travaux prévus pour l'année 2005 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (problèmes statistiques liés aux modalités financières retenues par les collectivités locales pour alléger le poids de leur dette, poursuite des transferts de compétences, réforme de la fiscalité locale, nouvelles formes de coopération intercommunale...), participation à la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux départements (M52) et aux régions (M71) et à la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14).

Pour la **fonction publique territoriale**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations nouvelles sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail... Un important travail de simplification du recueil de ces rapports sera entrepris, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème.

Par ailleurs un effort particulier sera entrepris en matière de connaissance des **rémunérations** dans les collectivités locales.

Enfin, le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) sont en cours de rénovation, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque année. Ce projet devrait aboutir courant 2005 avec la diffusion d'informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique.

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** sera la valorisation du site internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui pourront dans certains cas se substituer à la diffusion sur papier. La partie « données de cadrage » du site internet sera refondue pour en permettre une mise à jour plus fréquente et une utilisation plus conviviale. Les tableaux volumineux seront diffusés sur cédérom, sous format « tableur », ce qui devrait en rendre l'utilisation plus facile.

Le contenu des travaux du département des études et des statistiques locales tiendra naturellement compte des recommandations qui ont été faites par le **groupe de travail du Cnis** sur les finances publiques locales. En particulier, le département contribuera activement à la mise à jour du guide sur les sources statistiques.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une

contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux...). Mais il ne prévoit pas de réaliser en 2005 d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2. Travaux nouveaux ou rénovés pour 2005

La rubrique Données Chiffrées du site Internet de la DGCL sera enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, la fonction publique territoriale, les dotations de l'État.

En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2003, en essayant d'en raccourcir les délais.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les prochains rapports transmis par les collectivités seront établis en 2006 à partir des données de 2005.

La DGCL mettra en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En particulier, la simplification du recueil de ces données et leur articulation avec d'autres sources statistiques (DADS, enquête COLTER) seront préparées en vue de cette échéance.

Par ailleurs, un effort particulier sera consenti sur la connaissance des rémunérations dans la fonction publique territoriale, à partir de plusieurs sources existantes (DADS, bilans sociaux, budgets et comptes administratifs des collectivités).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfetures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données, remis en place en 2004, sera enrichi et consolidé en 2005.

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Le département participera aux travaux de valorisation et d'enrichissement du guide des sources statistiques sur les finances locales, préconisé par le groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis) relatif à la connaissance statistique des finances publiques locales et dont une première version a été présentée à la formation Statistiques Régionales et Locales du 22 septembre 2004.

3. Travaux reconduits

• Actualisation de l'ouvrage :

"Les collectivités locales en chiffres". Sortie de l'édition 2005 et actualisation de celle-ci sur internet.

• Finances locales :

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2003) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2003) ;
- publication d'un 6 pages à destination de l'ensemble des communes de moins de 5 000 habitants avec spécialisation des informations par région ;
- analyse par sondage des budgets communaux 2005 (5 000 communes) et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2003) ;
- exploitation des budgets primitifs 2005 des départements et diffusion d'une note de résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2003) ;
- exploitation des budgets primitifs 2005 des régions et diffusion d'une note de résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2003).

dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de disquettes départementales donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2004).

Le département participe aux travaux de l'Observatoire des finances locales mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5 . Aspects particuliers du programme 2005**5.1 Aspects régionaux et locaux**

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre région.

6 . Liste des publications

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «données chiffrées» et «publications».

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective

(Programme présenté à la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie)

1. Exposé de synthèse

En 2005 interviendra l'enquête européenne sur l'Innovation (CIS4), assurée par le ministère de l'industrie, l'Insee et la DEP.

En ce qui concerne les enquêtes courantes sur la R&D on notera 2 évolutions significatives :

- adaptation aux besoins de la LOLF des enquêtes auprès des organismes publics
- accroissement des réponses par Internet à l'enquête R&D auprès des entreprises

Enfin la mise en place d'un compte satellite de la recherche pourrait aboutir en 2005.

2. Travaux nouveaux pour 2005

2.1 Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- **Enquête européenne sur l'Innovation (CIS4) (en partie)**

Les secteurs Entreprises de R&D, Banques et Assurances seraient pris en charge, comme par le passé, par le bureau des statistiques de la recherche. Le ministère de l'Industrie et l'Insee interrogent les entreprises des autres secteurs. En interrogeant des entreprises de services la DEP accumulera de l'expérience supplémentaire sur ce que sont l'innovation et la recherche dans les services. Cette expérience sera utile pour l'extension de l'enquête sur la R&D aux entreprises de service, en 2006.

- **Système d'information sur la recherche universitaire.**

Malgré des progrès récents en la matière, les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont guère homogènes et donc souvent difficilement exploitables. Il faut reprendre une réflexion pour établir un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université et imaginer un système de stockage et de remontée des données. Il y a actuellement une forte volonté d'aboutir en 2005, notamment à cause de la mise en œuvre de la LOLF, mais les difficultés prévisibles sont considérables.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Enquête R&D auprès des entreprises : accroissement des réponses par Internet**

Dès 2004 les entreprises pouvaient répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet. 2005 sera l'année d'extension de cette possibilité.

- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics : adaptation aux besoins de la LOLF**

La LOLF impose aux organismes de calculer les mêmes indicateurs. On peut envisager de collecter ces indicateurs, ou les informations de base que leur calcul nécessite, par la voie des enquêtes existantes ou par d'autres méthodes de remontées d'information. Les discussions sont actuellement peu avancées et il est difficile de se prononcer actuellement sur une mise en œuvre en 2005, bien que ce soit un objectif fort.

- **Mise en place d'un compte satellite de la recherche**

Une réflexion est engagée en 2004, et une réalisation pour 2005 est envisagée. Par de nombreux aspects la publication « Les dépenses de R&D en France » ressemble à un compte, mais il faut systématiser plus le cadre de présentation et se rapprocher de certains concepts de comptabilité nationale.

3. Opérations répétitives

Collectes par questionnaire

- 15 Les budgets R&D des collectivités territoriales
- 33 Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises
- 34 Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête de conjoncture)
- 35 Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- 36 La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- 37 La recherche dans les associations
- 38 Les objectifs socio-économiques du BCRD

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce à un site Internet.

5. Aspects particuliers du programme 2005

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

L'enquête européenne sur l'innovation CIS4 sera en 2005 une occasion importante de collaboration européenne.

D'autres opérations ponctuelles pourront éventuellement être montées dans un cadre européen, comme l'enquête « valeur économique des brevets » l'a été en 2003.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur l'éducation ou la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de l'éducation ou de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés au titre de l'année 2003, les documents suivants :

- *Repères et références statistiques* – septembre
- *Les Notes Recherche : 2 (nouvelle série commencée en septembre)*
- *'Jaune' budgétaire sur l'Etat de la recherche, chapitre statistique*

Les travaux parus ou à paraître au titre de 2004 sont les suivants :

- Les Notes Recherche : environ 12
- La revue Education & Formations
Numéro spécial La Recherche & Développement et l'innovation dans les biotechnologies.
- Les dossiers Education & Formations
 - Recherche & Développement en France Résultats 2002, estimations 2003
- Livre blanc « Les femmes dans la recherche »
- Mise à disposition de documents sur Internet
 - Ressources pour une économie de la Recherche et de la Science (REPERES)

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006.
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2004.		Les discussions sont bien en cours mais le problème des moyens semble actuellement bloquant.
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			idem
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	Toujours prévue en 2005. La DEP prendrait en charge les secteurs Entreprises de recherche, Banques et Assurances (lien avec les réflexions sur la R&D dans les services)
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES		Complément aux demandes européennes.	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.